

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Falgro

Date de publication : 03/31/2019 (m/j/a)

SECTION 1 : IDENTIFICATION

Nom du produit : Falgro Régulateur de croissance des plantes

Norac Concepts Inc.
C. P. 31097
Guelph (ON) N1H 8K1

Usage du produit : Régulateur de croissance des plantes agricole**Numéro d'homologation :** 27653 Loi sur les produits antiparasitaires**Restrictions d'utilisation :** Inconnues**Autres renseignements sur le produit :** 519-821-3633**En cas d'urgence, composer à toute heure le 613-787-5620**

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Phrases de risque : Aucun risque**Mot indicateur :** Aucun mot indicateur requis**Mises en garde :** **Prévention**

Tenir hors de la portée des enfants.

Lire l'étiquette avant utilisation.

Se laver les mains à fond après manipulation.

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques, des gants résistant aux produits chimiques, un pantalon long et une chemise à manches longues.

Intervention

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil.

Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Entreposage

Entreposer dans un endroit frais et sec.

Élimination

Se départir des contenants et du contenu conformément aux réglementations pertinentes.

Dangers physiques non classé ailleurs : Inconnus**Dangers pour la santé non classé ailleurs :** Inconnus

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	N° CAS	% (p/p)
Acide gibbérellique	77-06-5	10 – 30
Acide adipique	124-04-9	15 – 40

Nom courant : Aucun**Synonymes :** Acide adipique – acide hexanedioïque

SECTION 4 : PREMIERS SOINS

Ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire de petites gorgées d'eau à la victime si elle peut avaler. NE PAS FAIRE VOMIR à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne évanouie.**Contact avec la peau :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la victime ne respire pas appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés :

Inhalation : Le brouillard de pulvérisation pourrait provoquer une irritation respiratoire.

Contact avec la peau ou les yeux : Le contact direct peut provoquer une irritation oculaire.

Ingestion : Non toxique. Peut provoquer des troubles du tractus gastro-intestinal.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire : Il n'existe pas d'antidote spécifique, traiter selon les symptômes.

SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés : En cas d'incendie important, appliquer un agent formant un film flottant ou de l'eau sous forme de brouillard. En cas d'incendie de moindre importance, utiliser du dioxyde de carbone ou un agent chimique sec.

Agents extincteurs inappropriés : Utiliser le moins d'eau possible.

Dangers spécifiques de la substance ou du mélange : Contenir l'eau d'extinction en vue de son élimination si elle a été contaminée par le produit.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements imperméables. Utiliser le moins d'eau possible et endiguer le lieu de déversement pour empêcher le ruissellement de s'infiltrer dans l'approvisionnement en eau ou dans l'environnement.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence : Porter un équipement de protection individuelle tel que décrit à la section 8.

Protection environnementale : Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts, les eaux souterraines ou tout autre cours d'eau. Informer les autorités gouvernementales pertinentes si le déversement doit être signalé ou pourrait nuire à l'environnement.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage : Absorber la solution de pulvérisation déversée à l'aide d'une matière absorbante convenable. Récupérer la matière déversée, les eaux de nettoyage, la terre et l'eau contaminées, ainsi que la matière absorbante et les placer dans un récipient à déchets en vue de leur élimination appropriée. Éliminer les matières contaminées comme déchet conformément à la section 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention : Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver à fond après avoir manipulé le produit. Si les vêtements sont contaminés, les laver à fond avant de les réutiliser.

Conditions relatives à la sûreté en matière de stockage : Entreposer dans un endroit frais et sec. Tenir hors de la portée des enfants et des animaux de compagnie.

Température d'entreposage : Ne pas exposer à des températures dépassant 40 °C.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Ingrédients ayant des limites d'exposition en milieu de travail

Ingrédients	Numéro CAS	Valeur/forme de l'exposition	Concentration admissible
Acide gibbérélique	77-06-5	TWA	Aucune valeur pour la limite de l'exposition 5 mg/m ³
Acide adipique	124-04-9		

Contrôles techniques appropriés : Assurer une extraction d'air local et une aération adéquate.

Mesures de protection individuelle :

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau : Des gants résistant aux produits chimiques et des vêtements de protection imperméables dans les conditions d'utilisation prévues.

Protection respiratoire : En présence du brouillard de pulvérisation, porter un respirateur approuvé par le NIOSH/MSHA muni de cartouches pour les pesticides.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	Comprimé blanc/blanc cassé
Odeur :	Très faible odeur
Seuil de l'odeur :	Non déterminé
pH :	Aucune donnée
Point de fusion/point de congélation :	Non déterminé
Point initial/écart de distillation :	Aucune donnée
Point d'éclair :	Sans objet
Taux d'évaporation (éther=1) :	Sans objet
Inflammabilité (solide ou gaz) :	N'est pas inflammable
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité :	Aucune donnée
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité :	Aucune donnée
Tension de vapeur (mm Hg à 20 °C) :	Sans objet
Densité de la vapeur (air=1) :	Sans objet
Masse volumique apparente :	Non déterminée
Solubilité (eau) :	Soluble
Solubilité (autre) :	Aucune donnée
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Aucune donnée
Température d'auto-inflammation :	Aucune donnée
Température de décomposition :	Aucune donnée
Viscosité :	Sans objet

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité :	Non réactif. Le produit n'est pas sensible aux chocs mécaniques.
Stabilité chimique :	Stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses :	Aucun prévu
Conditions à éviter :	Inconnues
Matières incompatibles :	Les oxydants puissants et les matières alcalines. Les comprimés vont pétiller au contact avec l'eau et libérer du dioxyde de carbone.
Produits de décomposition dangereux :	La décomposition thermique pourrait produire des oxydes de carbone et des brumes irritantes.

SECTION 11 : RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables : Yeux, peau et inhalation

Toxicité aiguë de l'acide gibbérellique :

Orale DL₅₀ (rat) = > 5 000 mg/kg

Cutanée DL₅₀ (lapin) = > 2 000 mg/kg

Toxicité aiguë de l'acide adipique :

Orale DL₅₀ (rat) = 5 560 mg/kg

Cutanée DL₅₀ (lapin) = 7 940 mg/kg

Effets immédiats ou retardés :

Inhalation : Les concentrations élevées du brouillard de pulvérisation du produit peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact avec la peau : L'exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation cutanée et une dermatite.

Contact avec les yeux : Le contact direct avec le produit en poudre peut provoquer une irritation oculaire.

Ingestion : Peut provoquer une irritation du tractus gastro-intestinal.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : N'est pas un sensibilisant.

Risque d'aspiration : Inconnu

Effets chroniques : Inconnus

Cancérogénicité : Les ingrédients du produit ne sont pas classés comme cancérigènes par l'ACGIH, le CIRC, l'OSHA et le NTP.

Mutagénicité : Il n'y a pas de preuve que ce produit a un pouvoir mutagène.

Effets sur la reproduction : Il n'y a pas de preuve que ce produit a des effets embryotoxiques.

Tératogénicité : Il n'y a pas de preuve que ce produit a un pouvoir tératogène.

Autres informations : Inconnues

SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité : Le produit est toxique pour la vie aquatique.

Acide gibbérellique

Toxicité pour les poissons : CL₅₀ oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) : > 150 mg/L 96 h

Acide adipique

Toxicité pour les poissons : CL₅₀ Brachydanic rerio (poisson zèbre) : 1 000 mg/L 96 h

Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques : CL₅₀ Daphnia magna (cladocère) : 46 mg/L 48 h

Toxicité pour les algues : CE₅₀ Pseudokirchneriella subcapitata (algue) : 59 mg/L 72 h

Persistance et dégradation : Aucune donnée disponible

Potentiel de bioaccumulation : Aucune donnée disponible

Mobilité dans le sol : Aucune donnée disponible

Autres effets secondaires : Aucune donnée disponible

SECTION 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Élimination du contenant : Emballage non réutilisable. Ne pas réutiliser à d'autres fins. Éliminer dans un enfouissement sanitaire, ou selon d'autres méthodes approuvées par les autorités provinciales et locales.

Élimination des déchets : Éliminer les résidus dans des installations autorisées pour le traitement ou l'élimination des déchets (dangereux) conformément aux réglementations locales, provinciales et fédérales en vigueur. Ne pas jeter les déchets avec les ordures ordinaires ou dans les égouts.

SECTION 14 : INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

Classification par le TMD canadien : Non réglementé

Numéro de téléphone d'urgence transport : 613-787-5620

Précautions spéciales : Inconnues

Polluant marin : Classé comme étant un polluant marin

SECTION 15 : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Classification SIMDUT : Ce produit est homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* et est exempté des exigences du SIMDUT.

Liste intérieure des substances (LIS) : Tous les ingrédients figurent sur la LIS.

LCPE – Inventaire national des rejets de polluants : Ne figure pas sur l'INRP.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les renseignements contenus dans le présent document ne sont donnés qu'à titre de guide sur la manutention de cette matière et ont été rédigés en toute bonne foi par un personnel technique compétent. Ces renseignements ne sauraient être considérés comme complets, les méthodes et les conditions d'emploi et de manutention pouvant s'étendre à d'autres aspects. Aucune garantie, quelle qu'elle soit, expresse ou tacite, n'est accordée et Norac Concepts Inc. ne peut en aucun cas être tenue responsable de dommages, pertes, blessures corporelles ou dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation de la présente information.

Rédaction de la FDS : Norac Concepts Inc.
Service technique

Date de publication : 03/31/2019 (m/j/a)